



16ème législature

Question N° : 13708	De Mme Caroline Fiat (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Consommation de psychotropes prescrits aux enfants	Analyse > Consommation de psychotropes prescrits aux enfants.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la consommation de psychotropes prescrits aux enfants. En effet, celle-ci a augmenté entre 2014 et 2021 comme suit : antipsychotiques +48 %, antidépresseurs +62 %, psychostimulants +78 %, anticholinergiques +27 %, dopaminergiques +9 % et hypnotiques et sédatifs +155 %. Le niveau d'augmentation est de 2 à 20 fois plus élevé que dans la population adulte. Les enfants sont donc plus exposés que les adultes à la souffrance psychiques et aux difficultés psychologiques que les adultes, mais également à la médication. Un exemple particulier concerne la prescription de méthylphénidate (Ritaline) qui a augmenté de plus 116 % en 10 ans. Ce traitement vise à calmer les symptômes d'hyperactivité, c'est-à-dire un symptôme, sans que le sens de ce symptôme ne soit travaillé. Alors que les recommandations sont des prises en charge psychothérapeutiques, éducatives et d'intervention sociale. Le risque actuel, face au manque d'accueil en psychothérapie, est la substitution de ces aides psychothérapeutiques par ces pratiques médicamenteuses. Or on constate une augmentation forte des demandes en pédopsychiatrie et un déficit chronique de l'offre de soin. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en place pour limiter les prescriptions de psychotropes aux enfants et développer l'offre de psychothérapie.